



Procès-Verbal du Conseil d'Administration du C.C.A.S **du 3 février 2026 à 18h30**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SOLLIES-TOUCAS se sont réunis à la Mairie le **3 février 2026 à 18 heures 30**, sous la présidence de Madame Monique MARTINEZ, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Monique MARTINEZ, Mme Eliane FABRE, Mme Bérengère BRASTEL, Mme Fabienne DRELON, Mme Nadine MALFATTI, Mme Stéphanie LOSILLA-HEBRIL, Mme Isabelle FLORENTIN, Mme Sylvie PEREIRA et M. Marc VINAI.

Etaient excusés : M. Jérémie FABRE, Mme Danièle LEMAIRE, Mme Chantal ZAMMARCHI, Mme Gaëlle VUILLERMOZ, M. Vincent BRETON.

Procuration : Mme Choumicha ORTS à Mme Monique MARTINEZ

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h38 et remercie les membres présents. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut délibérer.

Madame la Vice-Présidente demande s'il y a des questions sur le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025. Aucune question n'est soulevée.

Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 16 octobre 2025 à l'unanimité.

Madame la Vice-Présidente présente la délibération CA-1/2026 : Remboursement des Semi-Gratuits au restaurant scolaire de septembre à décembre 2025

Comme chaque année, le CCAS suit les familles en précarité. Le CCAS attribue une aide aux frais de restauration scolaire pour les familles répondant aux critères définis dans le règlement intérieur.

Concernant la période de septembre à décembre 2025, le CCAS a aidé 8 enfants dont 4 à l'école maternelle et 4 à l'école élémentaire, à hauteur de 415 repas pour la somme totale de 664,00€, soit 1,60€ par repas.

Monsieur VINAI évoque la diminution notable du nombre de familles aidées en cette rentrée. Madame FILOSA explique que certaines familles ont perdu l'aide à la rentrée du fait que le quotient familial dépasse le plafond prévu dans la charte du CCAS. Les situations de ces familles ne se sont pas forcément améliorées, car le dépassement est parfois très faible. Il serait intéressant de retravailler le plafond afin que des familles en difficulté ne soient pas pénalisées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve la prise en charge des frais de repas des enfants des familles en situation de précarité pour un montant de 664€ pour la période de septembre à décembre 2025.

Madame la Vice-Présidente présente la délibération CA-2/2026 : Convention de partenariat entre l'Association « FIL D'ARGENT » et le Centre Communal d'Action Sociale

Depuis plusieurs années, le CCAS propose, en partenariat avec l'association « FIL D'ARGENT » des ateliers « mémoire » à destination des seniors Toucassins dans un objectif de prévention des troubles cognitifs. Ces ateliers se déroulent toute l'année sur inscription, un jeudi sur deux. Ces ateliers connaissent un vif succès.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve la convention avec l'association Fil D'Argent et autorise Monsieur le Président à la signer.

Madame la Vice-Présidente présente la délibération CA-3/2026 : Analyse des besoins sociaux – Convention constitutive du groupement de commandes

Madame la Vice-Présidente rappelle que l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) impose aux Centres Communaux d'Action Sociale, de produire une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) au cours de l'année civile suivant chaque renouvellement général des conseils municipaux ou Intercommunaux. Cette analyse constitue un outil essentiel pour identifier les besoins de la population, éclairer la politique sociale locale et nourrir la programmation des actions à venir.

Elle précise que dans la perspective des élections municipales de mars 2026, le CIAS de la Vallée du Gapeau propose la réalisation d'une ABS à l'échelle de l'intercommunalité en recourant aux services d'un cabinet d'étude.

Cette mutualisation permettrait une analyse plus large et homogène des dynamiques sociales, cohérente avec les réalités de notre territoire, les modalités des habitants et l'organisation intercommunale de certains services.

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'afin de couvrir les frais liés à cette démarche, le CIAS propose une participation financière forfaitaire de 500 € par CCAS. Cette contribution permettrait de mutualiser les moyens et de garantir la réalisation d'une analyse complète, structurée et équivalente pour l'ensemble des communes du territoire.

Monsieur VINAI demande si chaque commune bénéficiera d'une analyse spécifique. Madame la Vice-Présidente précise, en effet, que chaque commune aura sa partie spécifique et qu'il y aura également une partie à l'échelle de l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve le transfert de compétence pour la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux au Centre Intercommunal d'Action Sociale, approuve la participation forfaitaire financière d'un montant de 500 € pour le CCAS de Solliès-Toucas, approuve la Convention constitutive du groupement de commandes, autorise Monsieur le Président à signer la Convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération,

et inscrit au Budget Principal du CCAS 2026 le montant de 500€ en section dépenses, compte 6288 (Autres services extérieurs).

Madame la Vice-Présidente présente la délibération CA-4/2026 : Rapport d'orientation budgétaire 2026

Il est rappelé qu'un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif. Le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport.

Ce rapport résume les missions du CCAS et fait le bilan des différentes actions du CCAS (aides, dossiers traités, organisation des manifestations et des ateliers tout au long de 2025).

Il définit les orientations 2026, à savoir que les objectifs du CCAS sont :

- De développer les aides auprès des personnes les plus en difficulté, que ce soit par l'intermédiaire d'orientation des publics en fonction des besoins ou d'aides financières.
- D'organiser des manifestations, des animations en faveur des séniors.
- De proposer un calendrier d'ateliers tout au long de l'année.

Madame la Vice-Présidente ouvre le débat.

Madame la Vice-Présidente présente les actions prévisionnelles, avec l'aboutissement du projet passerelle de mémoire. Le documentaire a été diffusé en début d'année essentiellement pour les personnes ayant participé au projet. Une diffusion publique est prévue le 7 mars prochain.

Madame la Vice-Présidente évoque le projet de proposer des séances de cinéma durant l'année.

Madame la Vice-Présidente évoque également le fait que le CCAS est en attente de 2 devis pour le repas de Noël et que les tarifs risquent d'augmenter.

Mme Florentin demande si ce serait possible d'envisager d'organiser le repas comme avant à la cantine scolaire. Madame la Vice-Présidente rappelle que la décision d'aller au restaurant pour le repas de Noël avait été prise après le COVID, et que compte tenu des retours positifs des administrés, le CCAS a continué en ce sens.

Cependant, rien étant figé, il sera certainement possible d'en rediscuter avec la prochaine équipe.

Madame FLORENTIN rajoute qu'il est un peu regrettable tout de même de ne pas pouvoir accueillir tous les administrés le même jour pour plus de cohésion car ils ont plaisir à se retrouver lors de ce moment festif. Madame la Vice-Présidente comprend cette problématique, mais compte tenu du nombre de personnes accueillies, les locaux ne le permettent pas, elle rajoute que les personnes peuvent choisir le jour du repas et de la même manière les personnes qui y participent.

Afin de mener à bien ses missions, le CCAS doit prévoir le budget nécessaire à la réalisation de toutes les actions envisagées.

Chapitres	Exercice 2024	Exercice 2025	Prévisionnel 2026	Différentiel 2024-2025	Différentiel 2025-2026
Charges à caractère général (011)	19 102,27 €	19 522,45 €	26 450,00 €	+ 420,18 €	+ 6 927,55 €
Charges de Personnel (012)	132 493,38 €	148 022,56 €	150 000,00 €	+ 15 529,18 €	+ 1 977,44 €
Autres charges de gestion courante (65)	10 204,41 €	10 226,56 €	14 000,00 €	+ 22,15 €	+ 3 773,44 €
TOTAL	161 800,06 €	177 771,57 €	190 450,00 €	+ 15 971,51 €	+ 12 678,43 €

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la présente délibération qui permet de prendre acte de la tenue du débat sur la base du rapport exposé.

A la clôture du débat, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la présente délibération qui permet de prendre acte de la tenue du débat sur la base du rapport exposé.

La séance est levée à 19h00.